

Réunion à la Mairie du 1^{er} sur la rue St Denis (13/10/09)

Suite à de très nombreuses plaintes, le Maire du 1^{er} J.-F. Legaret a organisé une réunion le 13 octobre sur les problèmes du bas de la rue St Denis, mais de façon plutôt confidentielle : au lieu d'envoyer des courriers, il a fait faire un boîtage par les agents de la mairie. Comme ces derniers ne connaissent pas les codes des immeubles et n'ont pas de passe, presque personne n'a été prévenu ! Heureusement, Accomplir veillait, et nous avons aussitôt transmis l'info à tous les habitants du secteur dont nous avons les mails, en sorte que la salle était quand même pleine. Cette méthode du maire du 1^{er}, déjà employée pour des réunions sur la rue Bailleul, aurait-elle pour but de décourager les gens en leur faisant croire qu'ils ne sont que quelques-uns à être motivés ?

Au cours de la réunion, M. Legaret a cherché à mettre la situation actuelle de la rue St Denis sur le compte de son aménagement en « zone verte ». Cet aménagement effectivement assez aberrant a transformé tout le quartier en vaste zone de stationnement sauvage (voir la photo ci-contre), jusqu'à ce que nous obtenions l'installation de potelets le long de la rue. M. Legaret veut maintenant supprimer ces potelets et les remplacer par une barrière à l'entrée de la rue St-Denis, ce qui n'empêchera personne de venir à nouveau stationner là. Et en quoi cela résoudra-t-il le problème des terrasses illégales et des autorisations abusives ?



La Direction de l'urbanisme a accepté de revoir sa copie concernant les autorisations de terrasse accordées sur toute la largeur du trottoir rue St Denis, et a promis de les annuler. En revanche, elle nous a annoncé que les deux terrasses de la pizzeria Enio et du Brousse Bar, rue de la Ferronnerie, allaient être amputées de... 20 cm chacune, et feront donc 2,80 m de large au lieu de 3 m ! Sur une rue piétonne de 9,60 m de large, la DU ne laisse que 4 m libres au centre pour les pompiers et partage les 5,60 m restants entre les deux terrasses. Pourtant, selon l'inventaire officiel des limites d'emprises réalisé en 1986 par la Ville, l'espace pour les pompiers dans cette rue devait être de 6,50 m et non de 4 m. Qui a décidé, et quand, que la plus grande partie de l'espace de nos rues devait désormais être privatisée au profit des restaurants et cafés ?

Nous avons également appris que les kebabs qui restent ouverts toute la nuit rue St Denis devraient en principe fermer à 0h30, mais le commandant François-Xavier Audon a objecté que les policiers avaient autre chose à faire que de venir verbaliser ce genre de chose à 1h du

matin. Etrange objection, car il n'y a pas besoin de se mettre en embuscade pour les prendre sur le fait : c'est une situation qui se répète absolument toutes les nuits depuis des années ! Le maire du 1^{er}, lui, a essayé de nous convaincre que des PV seraient inefficaces pour obtenir le respect des horaires. Mais en février dernier, un de ces kebabs s'est vu imposer par la préfecture une fermeture administrative d'un mois pour tapage nocturne, et pendant quelques semaines tous les autres ont fermé à 0h30. De même, rue Montorgueil, le restaurant « Drôle d'endroit pour une rencontre » vient de subir une fermeture de 9 jours, également pour tapage nocturne. Personne ne doute que ce genre de mesure est plus efficace que des amendes à 38 €. Pourquoi ne pas demander à la Préfecture des fermetures administratives plus fréquentes, jusqu'à ce que les kebabs comprennent que la loi s'applique aussi à eux ?

Pour justifier le fait de ne pas verbaliser les mobiliers des terrasses ouvertes qui restent dehors toute la nuit, le commandant Audon nous a rétorqué que si les établissements rangeaient leurs terrasses, cela ferait du bruit et que nous nous plaindrions ! Mais la loi exige que les mobiliers soient rentrés la nuit ET que cela se fasse en silence ! Et bien sûr le rangement prendrait moins de temps et ferait moins de bruit si les terrasses n'étaient pas démesurées comme actuellement.

Une nouvelle réunion sur le thème de la gestion de l'espace public est prévue à la mairie du 1^{er} (salle des mariages) le mardi 17 novembre à 18h, en présence de Lyne Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris chargé du Commerce.